



REGLEMENT DE COURSE



1. L'organisation de la course se fait sous l'égide de l'Association Solid'air. Seules les décisions et directives des organisateurs sont valables.
2. Seules les équipes s'étant acquittées de la finance d'inscription seront acceptées au départ de la course.
3. Solid'air est ouvert à tous les coureurs dès l'âge de 12 ans (année de naissance faisant foi), sous la responsabilité parentale.
4. Une équipe se compose de 2 à 5 coureurs (si un coureur désire courir seul, il sera classé avec les équipes)
5. Catégories
 - a. **Catégorie hommes**
Une équipe mixte est classée dans la catégorie hommes
 - b. **Catégorie femmes**
 - c. **Catégorie entreprises**
Equipe inscrite sous le nom d'une entreprise
6. En cas de non participation d'un coureur ou d'une équipe, la finance d'inscription ne sera pas remboursée (sauf sur présentation d'un certificat médical).
7. Le port du casque, type mountain bike, est obligatoire.
8. Le type de vélo utilisé est le VTT. Celui-ci doit être en excellent état. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dû à la négligence du participant. L'organisation se réserve le droit d'exclure un concurrent si son matériel est susceptible d'être défectueux.
9. En cas d'accident, l'organisation décline toute responsabilité directe ou indirecte envers les concurrents, spectateurs ou tiers.
10. Chaque participant doit être assuré personnellement contre les accidents. Les organisateurs déclinent toute responsabilité à cet égard.
11. Le départ et l'arrivée ont lieu au Centre sportif à Haute-Nendaz.
12. Les chefs d'équipes sont invités à se rendre au parc vélos 15 minutes avant l'heure de départ afin de recevoir les dernières recommandations.
13. Horaire :

07h45-09h00	→ inscriptions et remise des dossards
09h45	→ briefing chefs d'équipes
10h00	→ départ de la course
20h00	→ arrivée de la course
21h00	→ proclamation des résultats
14. L'organisation se réserve le droit de modification du parcours en tout temps dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.
15. Le port de la plaque de cadre qui inclut la puce électronique nécessaire au comptage des tours est obligatoire.
16. Le classement se fera en fonction du nombre de tours effectués par chaque équipe et au temps décompté lors du dernier tour. Les 15 dernières minutes de course seront chronométrées.
17. Toute réclamation se fera par écrit, au maximum 15 minutes après l'arrivée de la course, auprès du jury de course moyennant une caution de 100 CHF.



REGLEMENT DE COURSE



18. Prix spéciaux pour les 3 premiers « catégorie dames », « catégorie hommes » et « catégorie entreprise ». Un prix souvenir sera remis à tous les participants. Aucun prix souvenir ne sera envoyé.
19. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel et vélos des participants, accompagnants et spectateurs dans toutes les circonstances de la course.
20. Les équipes doivent se conformer strictement aux consignes émises par le personnel de sécurité réparti sur le parcours. Les équipes ne se conformant pas au présent règlement et ne respectant pas le balisage en place seront disqualifiées.
21. L'organisation se réserve le droit de modification du présent règlement.
22. Prix spécial hors catégorie "meilleur temps scrach" pour l'équipe qui aura parcouru le plus de tours.